

Preuve et attestation de développement professionnel

## Sexto 1 - Explorateur



### Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Britany Ouellet-Jean](#)

<https://www.cadre21.org/membres/fba3daaa299cfd83404341b5>

Date d'obtention : 2020-10-16 18:27:24

## Preuve et attestation de développement professionnel

# Sexto 1 - Explorateur

### Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens de la méthode d'intervention Sexto que c'est une trousse qui nous permet d'agir rapidement pour préserver l'intégrité physique et psychologique de la victime et des jeunes impliqués. Cette méthode d'intervention nous permet aussi d'agir en conformité avec notre devoir légal et les limites professionnelles de notre rôle. La méthode Sexto nous guide dans les bonnes façons d'intervenir pour poser les bonnes questions aux jeunes et de ne pas nuire à l'enquête et aux responsabilités des autres partenaires soit, de la police et du le DPCP. Cette méthode encadre et uniformise nos interventions, elle traite rapidement les situations d'autoexploitation juvénile, elle limite les propagations des images et/ou des vidéos, elle diminue les conséquences sur la victime et les autres jeunes impliqués et elle augmente le sentiment de sécurité pour la victime, pour les parents et pour les intervenants scolaires.

### Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation va guider mes futures interventions vers de bonnes pratiques et vers la bonne attitude à adopter dans une telle situation. Je vais être davantage outillé pour faire face aux situations d'autoexploitation juvénile. Cette formation clarifie grandement mon rôle et les responsabilités qui vont avec. Je vais être plus confiante lors de mes interventions, car je vais avoir la formation nécessaire pour bien agir grâce à la formation Sexto. Je vais vérifier que chaque étape de la trousse soit respectée et appliquée de la bonne façon. Mes interventions vont changer selon l'acte d'impulsivité ou l'acte de malveillance. Mes futures interventions vont être bien encadrées et je vais appliquer rapidement la trousse Sexto, mon intervention va être davantage axé sur la protection et la diminution des conséquences pour les victimes et les autres jeunes.

**Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?**

D'abord, je vais faire très attention à ce qu'aucun membre du personnel de l'école ne voie les photos et/ou vidéos de l'élève afin de protéger l'intégrité physique et psychologique de la victime. Ensuite, lorsque je vais poser les questions aux élèves concernés, je vais faire particulièrement attention de ne pas leur mettre les mots dans la bouche. Je vais donc suivre les questions de la grille d'évaluation de l'incidence. Aussi, je vais faire particulièrement attention de saisir les appareils électroniques qui peuvent contenir de la pornographie juvénile afin de limiter l'étendue. Finalement, je vais préserver l'identité et la sécurité de chacun des jeunes impliqués, donc je vais limiter la diffusion d'informations au strict minimum et je vais demander aux jeunes impliqués et leurs parents de ne pas ébruiter l'affaire.